

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 19285 Numéro SIREN : 434 582 870 Nom ou dénomination : 31 JUIN FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2020 sous le numéro de dépôt 48309



20200483092019

DATE DEPOT : 24/07/2020

N° DE DEPOT : 48309

N° GESTION : 2003B19285

N° SIREN : 434582870

DENOMINATION : 31 JUIN FILMS

ADRESSE : 25 rue Drouot 75009 Paris

MILLESIME : 2019

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

28 JUIL. 2020

Sous le N° :

48309

31 JUIN FILMS

**SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 25 rue Drouot
75009 PARIS
RCS PARIS 434 582 870**

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

HERMESIANE

SOCIÉTÉ
DE
COMMISSAIRES AUX
COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE PARIS

31 JUIN FILMS

SAS au capital de 45.000 €
Siège social : 25 rue Drouot
75009 PARIS
RCS PARIS 434 582 870

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Siège social : 89 boulevard Haussmann – 75008 PARIS
TEL.: 01 47.46.81.44 - E-mail : hermesiane@wanadoo.fr
SAS AU CAPITAL DE 50.000 € - RCS PARIS B 332 725 506
TVA FR 67 332 725 506

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Principe d'amortissement et de dépréciation » relative au caractère aléatoire de la réalisation des prévisions de recettes futures sur lesquelles repose l'évaluation du catalogue.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note « Principe d'amortissement et de dépréciation » de l'annexe présente les modalités d'amortissement et de suivi de la valeur des actifs incorporels constitués par le catalogue de droits. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié les méthodes comptables, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme mentionné dans le paragraphe de l'annexe « Principe d'amortissement et de dépréciation », la valeur recouvrable est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication dans l'annexe des comptes annuels ou dans la lettre d'affirmation.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

HS

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 9 juin 2020

Société de commissaire aux comptes

SAS HERMESIANE

Le Président

Hrag SOUDJIAN



31 JUIN FILMS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 45 000 €
Siège Social : 25 rue Drouot 75009 PARIS
434 582 870 R.C.S. PARIS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PRESENTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2020 ET RESOLUTION VOTEE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître la perte de 261 290 € de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur.....	€ 1 780 918
Autres réserves	€ 0
Résultat de l'exercice.....	€ - 261 290
Bénéfice distribuable	€ 1 519 628

Affectation du bénéfice distribuable :

Autres réserves	€ 1 519 628
Report à nouveau antérieur.....	€ 0
Dividendes	€ 0

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 865 996 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices se sont élevés à :

31/12/2018 :	499 998 €
31/12/2017 :	150 000 €
31/12/2016 :	0 €

Décision de l'assemblée générale du 30 juin 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de 261 290 € de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur.....	€ 1 780 918
Autres réserves	€ 0
Résultat de l'exercice.....	€ - 261 290
Bénéfice distribuable	€ 1 519 628

EB

Affectation du bénéfice distribuable :

Autres réserves	€	1 519 628
Report à nouveau antérieur.....	€	0
Dividendes	€	0

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 865 996 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices se sont élevés à :

31/12/2018 :	499 998 €
31/12/2017 :	150 000 €
31/12/2016 :	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JB

COMPTES ANNUELS

31 JUIN FILMS
25 RUE DROUOT
75009 PARIS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EXPERTS WILSON
104 rue d'Amsterdam
75009 Paris

" Certifié conforme à l'original "

E. B. Laurent

61

Comptes Annuels	1
Sommaire	2
Bilan	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de Résultat	7
Annexe	9
Principes comptables, méthodes d'évaluation	10
Immobilisations	15
Amortissements	16
Provisions Inscrites au Bilan	17
Etat des Echéances des Créances et Dettes	18
Charges à Payer	19
Produits et avoirs à recevoir	20
Capital social	21
Produits et charges exceptionnels	22

Rubriques	Montant brut	Depreciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	23 956 279	23 947 668	8 611	149 048
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 733 928		2 733 928	425 152
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 295	2 011	2 284	3 143
Autres immobilisations corporelles	18 628	15 172	3 456	4 490
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	219 751		219 751	22 324
Actif immobilisé	26 932 881	23 964 852	2 968 030	604 157
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				3 600
Créances clients et comptes rattachés	275 302		275 302	1 199 897
Autres créances	1 055 220		1 055 220	2 511 951
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	3 118 979		3 118 979	1 941 821
Charges constatées d'avance	494		494	19 745
Actif circulant	4 449 994		4 449 994	5 677 014
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	45 000	45 000
<i>Dont versé</i>	45 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 918	4 918
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 500	4 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
<i>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</i>		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	1 780 918	389 836
RESULTAT DE L'EXERCICE	(261 290)	1 891 080
Subventions d'investissement	291 950	192 200
Provisions réglementées		
Capitaux propres	1 865 996	2 527 534
Produits des émissions de titres participatifs		175 540
Avances conditionnées	458 750	180 000
Autres fonds propres	458 750	355 540
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 010 656	1 393 942
Emprunts et dettes financières divers	397 500	87 354
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	642 132	936 446
Dettes fiscales et sociales	329 756	920 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 346 248	60 051
Produits constatés d'avance	1 366 986	
Dettes	5 093 278	3 398 097
Ecart de conversion (passif)		

EP

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	(72 650)	10	(72 640)	9 834 989
Chiffre d'affaires net	(72 650)	10	(72 640)	9 834 989
Production stockée				
Production immobilisée			2 420 604	7 677 466
Subventions d'exploitation			271 240	1 435 700
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			10 520	85 895
Autres produits			493	111
Produits d'exploitation			2 630 217	19 034 161
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Varations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			997 323	2 160 887
Impôts, taxes et versements assimilés			25 539	194 699
Salaires et traitements			1 133 569	3 409 971
Charges sociales			529 573	1 558 051
Dotations aux amortissements sur immobilisations			153 580	10 239 851
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			394 203	818 584
Charges d'exploitation			3 233 786	18 382 043
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(603 569)	652 118
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 086	18 674
Différences négatives de change				

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Charges financières	6 086	18 674
RÉSULTAT FINANCIER	(6 086)	(18 674)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(609 655)	633 444
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 053
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		21 053
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		999
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	111 828	38 465
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	111 828	39 464
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(111 828)	(18 411)

Participation des salariés au résultat de l'entreprise

Impôt sur les bénéfices	(460 193)	(1 276 047)
-------------------------	-----------	-------------

[illegible]

L'exercice de la société a une durée de 12 mois,

Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Faits marquant de l'exercice

La société n'a livré aucune œuvre sur l'exercice.

Evènements postérieurs à la clôture

la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de COVID-19 en cours en France et en Europe.

L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche des affaires.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a conduit notre société à prendre les dispositions suivantes :

- La fermeture des locaux
- Le recours à des mesures de chômage partiel
- La mise en place de télétravail
- Le recours au report des charges sociales.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui peuvent remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du COVID-19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Le chiffres d'affaires

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production
- la quote-part de frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée »

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée »

Principe d'amortissement et de dépréciation

Application de l'ANC 2016-07 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC. (Amortissement prioritaire sur les subventions).

Ainsi le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des catalogues correspondants. Cette méthode prend en compte l'importance des recettes primaires et le rapport observé entre les recettes primaires et les recettes secondaires

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue.

L'évaluation du catalogue estimée par la direction dépend des prévisions de recettes dont la réalisation présente un caractère aléatoire.

Méthode d'amortissement

Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997)

L'amortissement fiscal est égal aux propres recettes des œuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation. Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

PERIODES	TAUX
premier mois	30%
deuxième mois	25%
troisième mois	20%
quatrième mois	15%
deux mois suivants	2%
six derniers mois	1%

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Installations et agencements
Matériels de bureau et informatiques

Entre 8- 10 ans
Entre 2-3 ans

Autres participations

Il s'agit des titres de participation détenues évalués à leurs prix d'acquisition, ainsi des créances rattachées.

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de deux éléments :

- les recettes primaires

*pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur.

*pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte.

*pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation

- les revenus secondaires

*les revenus issus des produits dérivés

*les recettes issues de l'exploitation du catalogue

Subventions d'investissement

Les subventions du CNC (aides sélectives ou automatiques) sont enregistrées en subvention d'investissement dans les capitaux propres.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et fait l'objet d'un amortissement prioritaire.

Les avances conditionnées

Ce sont des subventions remboursables.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :

Les sommes figurant à ce poste concernent la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Crédit d'impôts*Œuvres cinématographiques et audiovisuelles*

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code générale des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur les dépenses spécifiques de production. Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le CNC, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôts. Le crédit d'impôt est calculé sur les dépenses de l'année et constaté comptablement au crédit du compte « 695 Impôts sur les sociétés » que l'œuvre soit en cours ou terminée.

Au titre de la période le montant des crédits d'impôts s'élève à **463 776 euros**

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour cet exercice s'élève à 2750 euros HT au titre du contrôle des comptes.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

Il s'agit de montants reçus pour lesquels la production a des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Aucun engagement donné au cours de l'exercice.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC.

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Fond de soutien disponible automatique du CNC :

Audiovisuelle : **116 543** euros

Cinéma : **617 200** euros

Autre : Garantie donnée

Garantie de première demande (loyer) : 50 000 euros (fin 2028)

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	24 381 430		2 430 604
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	4 295		
Installations générales, agencements et divers	7 290		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	10 088		1 249
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	21 674		1 249
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	22 324		199 289
Total des immobilisations financières	22 324		199 289
TOTAL	44 054 428		2 631 143

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	10 000	111 828	26 690 207	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			4 295	
Installations générales, agencements et divers			7 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			11 338	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			22 923	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		1 862	219 751	
Total des immobilisations financières		1 862	219 751	

AMORTISSEMENT

situation et mouvements de l'exercice des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	23 807 230,42	150 437,51	10 000,00	23 947 667,93
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 152	859		2 011
Inst générales, agencements et divers	4 077	1 460		5 537
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	8 812	824		9 635
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	14 041	3 143		17 184

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	219 751	201 751	18 000
Total de l'actif immobilisé	219 751	201 751	18 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	275 302	275 302	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	20 000	20 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 435	30 435	
Etat – Impôts sur les bénéfices	463 776	463 776	
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	100 289	100 289	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	23 450	23 450	
Groupes et associés	10 600	10 600	
Débiteurs divers	406 670	406 670	
Total de l'actif circulant	1 330 522	1 330 522	
Charges constatées d'avance	494	494	

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Aupres des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 010 656	1 010 656		
Emprunts et dettes financières divers	397 500	397 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	642 132	642 132		
Personnel et comptes rattachés	15 033	15 033		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	215 023	215 023		
Impôts sur les bénéfices	13 282	13 282		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 372	86 372		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	46	46		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 346 248	1 346 248		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 366 986	1 366 986		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228 363
Dettes fiscales et sociales	34 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	14
TOTAL	262 391

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Montant TTC

Immobilisations financières

- Créances rattachées à des participations

- Autres immobilisations financières

Créances

- Créances clients et comptes rattachés

35 735

- Autres créances

316 354

dont avoirs à recevoir

316 354

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

--	--

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	600			600	75
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	600			600	

E.L.

Rubriques	Montant
Sur opération de gestion	
- Boni sur levée d'option de credit-bail	
- Autres	
Sur opération en capital	
- Produits de cession des éléments d'actif	
- Autres	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
- Reprises sur provisions	
- Transferts de charges	520
Total des produits exceptionnels	520

Charges exceptionnelles

Rubriques	Montant
Sur opération de gestion	
- Autres	
Sur opération en capital	
- Valeurs nettes comptables des éléments cédés	111 828
- Autres	
Dotations aux provisions	
- Dotations aux provisions pour risques	
- Autres	
Total des charges exceptionnelles	111 828

Les données financières présentées ci-dessus sont issues des comptes annuels de la société 31 JUIN FILMS, tels qu'ils ont été publiés dans le rapport annuel 2019. Elles sont exprimées en milliers d'euros et ont été vérifiées par les experts-comptables de la société. Les données financières présentées ci-dessus sont issues des comptes annuels de la société 31 JUIN FILMS, tels qu'ils ont été publiés dans le rapport annuel 2019. Elles sont exprimées en milliers d'euros et ont été vérifiées par les experts-comptables de la société.